



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 26528

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le projet de loi sur le cinquième risque de dépendance de protection sociale. Notamment, l'union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles réclame la création d'un droit universel de compensation pour l'autonomie, sans distinction d'âge, de handicap ou de pathologie, et l'apport de réponses personnalisées. Elle réaffirme par ailleurs la nécessité d'un financement basé sur la solidarité nationale, à la hauteur des besoins, et suggère une augmentation de la CSG. Elle demande également que le droit de vivre à domicile et d'y être aidé, accompagné et soigné soit reconnu comme un droit fondamental inscrit dans le code de l'action sociale et des familles et dans le code de la santé. Elle souhaite que la loi en préparation apporte toutes les aides nécessaires à la vie quotidienne, distingue les outils d'éligibilité à un dispositif public de ceux permettant l'analyse de la situation de la personne et informe au mieux les personnes fragilisées et leurs proches. Elle exige que l'instauration du 5e risque s'accompagne de l'application par tous les financeurs de la tarification des services d'aide et d'accompagnement à domicile, instituée par la loi du 2 janvier 2002. Finalement, elle insiste sur l'importance de poursuivre les efforts en matière de professionnalisation des personnels et d'attractivité des métiers, notamment par la réévaluation des rémunérations. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre et s'il entend répondre favorablement à ces attentes.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26528

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5610

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)